

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale																
Date de réception : 11/04/2018	Dossier complet le : 11/04/2018	N° d'enregistrement : F01118P0095														
1. Intitulé du projet																
Construction d'un atelier de Maroquinerie																
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)																
2.1 Personne physique																
Nom		Prénom														
2.2 Personne morale																
Dénomination ou raison sociale	Maroquinerie de Montereau															
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	POMMIER Emmanuel Président de la Maroquinerie de Montereau															
RCS / SIRET	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td>8</td><td>1</td><td>2</td><td>9</td><td>3</td><td>5</td><td>0</td><td>2</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td> </tr> </table>	8	1	2	9	3	5	0	2	1	0	0	0	1	2	Forme juridique Société par Actions simplifiée
8	1	2	9	3	5	0	2	1	0	0	0	1	2			
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1																
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet																
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))															
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	Site soumis à autorisation au titre de la rubrique 2360															
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Construction d'une maroquinerie sur un terrain de 5 ha 57 a 43 ca et pour une surface de plancher de moins de 7000 m ² . Le projet nécessite un dépôt de Permis de Construire															
4. Caractéristiques générales du projet																
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire																
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition																
Construction d'une maroquinerie d'une emprise au sol de moins de 7 000 m ² , sur une parcelle de 5 ha 57 a 43 ca en cours d'achat à Butagaz. En effet, ce terrain sis 9 rue de la Grande Haie à Montereau Fault Yonne appartient à Butagaz et était un site soumis à Servitude avec PPRT (conditionnement de gaz en bouteilles). Les citernes de stockage de gaz sont en cours de démantèlement. Les bâtiments industriels de Butagaz seront démolis et il est prévu de construire un bâtiment principal abritant des ateliers de coupe et de travail du cuir, un stockage de peaux tannées et teintées (cuirs précieux, bovins, ovins...), des bureaux, locaux sociaux... un bâtiment plus petit accueillera une cuisine et un réfectoire. Des parkings, voiries légères et voiries lourdes compléteront le site, des espaces verts, bassin de tamponnement des eaux de pluie seront également aménagés. Des réserves d'eau et rétention des eaux d'extinction d'un éventuel incendie seront aménagées dans un vide sanitaire aménagé sous la zone vestiaires.																
Le site accueillera 260 artisans et 35 administratifs. Il fonctionnera en journée, 5 jours par semaine. Les horaires de présence couvriront la plage horaire 7h00-18h00.																

4.2 Objectifs du projet

Le terrain en vente par Butagaz en cours d'acquisition par le groupe Hermès afin de construire une maroquinerie sur un terrain adjacent à la Tannerie de Gordon Choisy appartenant également au groupe. Ainsi des synergies entre la tannerie de cuirs précieux (peaux de lézards, crocodiles) et la maroquinerie qui transformera une partie de ces peaux en article de maroquinerie (sacs à main) pourront se mettre en place.

La recherche de terrain d'implantation pour les maroquineries privilégie toujours la revalorisation d'anciens sites industriels, plutôt que la consommation d'espaces naturelles ou agricoles.

Le projet de construction de la nouvelle maroquinerie prévoit également la création de parkings de stationnement et de vestiaires pour les artisans de la tannerie. Un restaurant d'entreprise sera également créé sur le terrain et accueillera les artisans de la maroquinerie et de la tannerie.

Enfin, lors de la création des réseaux d'eaux pluviales et de défense incendie de la maroquinerie, il est prévu de prendre en compte la défense incendie de la tannerie et la collecte des eaux d'extinction d'un éventuel incendie sur le site de la tannerie.

Le début du chantier de construction est prévu en mars 2019 pour une mise en exploitation de la maroquinerie en mai 2020.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévoient de s'adapter dans la mesure du possible aux surfaces imperméabilisées existantes, afin d'éviter d'ajouter des surfaces imperméabilisées sur la parcelle.

Notamment la parcelle boisée 394, au coin Nord-Est du terrain ne sera pas du tout touchée. La base vie sera installée sur les espaces goudronnés existants.

Les réseaux seront aménagés en priorité, le bâtiment principal de moins de 7000 m² (ateliers, stockage, locaux sociaux) sera construit ensuite sur une zone déjà imperméabilisée, puis le bâtiment de restauration pour le personnel.

Les aménagements extérieurs (zones de stationnement du personnel de la tannerie et de la maroquinerie, voiries d'accès de 9054 m²) seront finalisés ensuite.

A noter que dans la mesure du possible les murs d'enceinte existants seront conservés, le site sera entièrement fermé par un grillage ou les murs existants. Les accès sur la rue de la Grande Haie seront fermés par portails et contrôle d'accès.

L'accès au site durant les travaux sera réalisé par la rue de la Grande Haie, seule possibilité. Les côtés Est et Ouest du terrain sont bordés par des sites industriels et la limite Nord du site est longée par la Darse, puis la Seine.

Les bâtiments envisagés, les matériaux de construction (métal, béton, bois, verre) ne nécessiteront pas d'engins spécifiques ou de transports par convoi exceptionnel. Les machines utilisées en maroquinerie ne nécessiteront pas non plus de convoi, elles ont des dimensions permettant un transport en semi de 20 tonnes. Les voies d'accès à la zone industrielle sont suffisantes.

Dans la mesure du possible, il est prévu de gérer sur le terrain l'équilibre déblai-remblai, sachant qu'il faudra creuser des bassins de compensation hydraulique en plus des bassins existants sur le site (utilisés en priorité pour la gestion des eaux pluviales).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La maroquinerie s'étendra sur 3000 m² d'ateliers de fabrication (bâtiment de 6000 m² au total).

La réception de peaux tannées et teintées (peaux précieuses provenant de la tannerie mitoyenne, et de la plate-forme logistique du groupe pour les bovins et autres) et de bijoux (accessoires métalliques de fermeture, ou décoration) et stockage dans le local logistique. Les peaux de bovins sont posées sur des chevalets, les plus petites comme les agneaux sont enroulées sur des petites étagères. Les peaux arrivent déjà tannées et teintées. La zone logistique représentera 745 m².

Les cuirs sont coupés (machines de coupe), puis assemblés essentiellement à la main. La majorité des opérations est manuelle, réalisées par les artisans. Les opérations de ponçage utilisent des machines implantées dans des locaux isolés et sous aspiration des poussières. Certaines étapes nécessitent l'utilisation de colle aqueuse, de teinture en quantité unitaire inférieure à 1 litre sur les établis (ou tables, une table par artisan). Les déchets de fabrication sont les chutes de cuir après découpe, les poussières de ponçage et les bidons vides de colle et de teinture.

La puissance électrique totale des machines travaillant le cuir sera supérieure à 200 kW, à terme lorsque les 4 ateliers coupe et les 8 ateliers tables seront opérationnels (les artisans sont recrutés par promotion d'une vingtaine tous les 6 mois).

Le site possédera un transformateur de 1000 kVA, un compresseur d'air et des pompes à chaleur pour le chauffage/climatisation des locaux soit 300 m² de locaux techniques.

Les articles sont expédiés dans des rolls métalliques vers le centre logistique du groupe (sans emballage), régulièrement. Le trafic camions est estimé à 5 maximum/j.

Le site fonctionnera 5 jours en horaire de journée. Les locaux sociaux, bureaux, salle de réunion s'étendront sur 1550 m².

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation Environnementale Unique au titre de la rubrique 2360 et autorisation loi sur l'eau 3.2.2.0 construction dans le lit majeur d'un cours d'eau.

La construction du bâtiment est également soumise à Permis de Construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
bâtiments	6 800 m ²
voiries, parkings	13 050 m ²
zones imperméabilisées existantes aménagées en jardin	6 500 m ²
espaces verts aménagés	17 821 m ²
parcelle boisée, laissée boisée	10 987 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

9 rue de la Grande Haie
77 130 Montereau Fault Yonne

parcelles 169, 227, 394, 454 et 533 de
la section AN

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la ZNIEFF la plus proche du site est à 150 mètres au Nord-Est, Vallée de la Seine entre Montereau et Melz sur Seine. Le site est en zone industrielle, il est déjà imperméabilisé (achat d'un ancien site Butagaz). Une Darse sépare le site de la Seine (Darse du tas de ferrailles).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche du site couverte par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope est implantée à 1000 mètres au Sud: Plans d'Eau de Cannes-Ecluse. Le deuxième est à 1390 mètres au Nord-Est. Il s'agit de l'Héronnière de Marolles - Les Motteux à Marolles sur Seine. Ces 2 zones sont en aval hydraulique du site d'études.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par un Parc Naturel Régional ou National. La Réserve Naturelle Régionale la plus proche est la réserve des Seiglats implantée à 2 900 mètres à l'Est du site d'études. La Réserve Naturelle Nationale de la Bassée s'étend sur la Vallée de la Seine en amont hydraulique de la confluence avec l'Yonne (plus de 15 km du site d'étude).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Seine et Marne, n'inclut pas Montereau Fault Yonne. Les zones identifiées sont les abords immédiats de l'autoroute A5, la ligne SNCF au Nord du site mais ne touchent pas le terrain.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Montereau Fault Yonne possède des Monuments Historiques mais aucun des périmètres de protection ne touche le site d'études.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain prévu pour l'implantation de la Maroquinerie est répertorié dans la base de données de l'AESN 2010 comme une zone potentiellement humide de l'Ile de France (classe 3 qui correspond aux zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser). Le projet s'implantera sur un terrain actuellement imperméabilisé par du goudron (voiries) ou des bâtiments et rétentions en béton.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est implanté en zone inondable, sur laquelle un Plan de Prévention du Risque Inondation Vallée de la Seine a été approuvé par arrêté préfectoral du 31 décembre 2002. Les prescriptions du PPRI et du PLU de la commune autorise la construction moyennant des compensations. Une étude hydraulique est prévue dans le cadre de l'instruction du dossier d'Autorisation Environnementale Unique et du Permis de Construire.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain sera acheté à Butagaz qui a produit un diagnostic environnemental avec des investigations de terrains.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est à 740 mètres à l'Est du site (Petite place au confluent de la Seine et de l'Yonne), puis à 890 mètres Butte et Parc de Surville.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La plus proche zone Natura 2000 est à 670 mètres au Nord du site (de l'autre côté de la Seine): il s'agit de la Carrière Saint Nicolas (ZSC - Zone Spéciale de Conservation) . La Bassée, est quant à elle située à 900 mètres au plus proche du terrain (Site d'Importance Communautaire (SIC) et (ZSC).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas sur le territoire de Montereau Fault Yonne et de l'environnement proche.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement d'une maroquinerie n'est pas consommatrice d'eau de procédé. Les volumes prélevés seront liés aux usages sanitaires et à la cuisine (fabrication des repas, lavage...). Ils représenteront au maximum 10 m3/j et seront prélevés sur le réseau potable public.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu un pompage dans la nappe d'eau alluvionnaire ou souterraine pour prélever les calories et ensuite une restitution de l'eau dans la même nappe (utilisation des calories de nappe pour le chauffage ou le refroidissement de l'eau grâce à un échangeur eau/eau); le système fera l'objet d'une étude hydrogéologique par une société spécialisée (étude en cours pour la faisabilité et la détermination de la nappe prélevée et du classement loi sur l'eau ou code minier)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est un ancien site industriel, déjà imperméabilisé. Il est prévu de conserver au maximum les espaces imperméabilisés pour éviter d'en créer de nouveaux. Un équilibre déblai-remblai sera privilégié au maximum, malgré la création de bassins de compensation hydraulique
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux de construction bois, métal, béton seront privilégiés. Et d'une manière générale, il est prévu de privilégier au maximum l'adaptation des zones imperméabilisées existantes.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà imperméabilisé, en zone industrielle. Le maître d'ouvrage a privilégié l'achat d'un ancien site industriel plutôt qu'un terrain en zone naturelle ou agricole pour implanter son nouveau site de manufacture. Il n'est pas prévu d'intervention sur la zone boisée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Natura 2000 présentes à moins de 1000 mètres du site, sont en amont hydraulique du cours d'eau (La Bassée est sur la Seine, le site est au bord de la Darse du tas de ferrailles) ou de l'autre côté de la Seine (carrière Saint Nicolas, les habitats des oiseaux ne seront pas directement impactés).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones possédant des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope sont en amont hydraulique sur l'Yonne ou séparées par des éléments fractionnant comme l'autoroute A5.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a retenu d'acheter un ancien site industriel déjà aménagé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site en cours d'acquisition possède un PPRT. Toutefois, les installations à risque étant en cours de démantèlement, les étapes d'instruction pour l'abrogation du PPRT sont en cours. L'arrêté d'abrogation du PPRT devrait être signé à partir de mai 2018. En tout état de cause, il sera abrogé avant la signature du Permis de Construire de la Maroquinerie. Après l'abrogation du PPRT, le site ne sera plus soumis à risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est en zone inondable identifiée dans un PPRI. Une étude hydraulique sera réalisée, les bâtiments étant prévus sur remblais au-dessus des Plus Hautes Eaux Connues (51,4 NGF).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de fabrication de sacs et petites maroquineries en cuir n'est pas à l'origine de risque sanitaire. Les cuirs arrivent déjà tannés et teintés. Les colles utilisées sont aqueuses. Le terrain n'est pas concerné par un risque sanitaire. Les établissements de la zone industrielle ne présentent pas ce type de risque.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les mouvements de véhicules légers seront liés aux arrivées et départs des artisans sur le site (300 véhicules maximum par jour). Les véhicules lourds représentent au maximum 5 camions par jour. De plus, le site sera voisin d'une tannerie de peaux précieuses appartenant au même groupe. Certaines peaux proviendront directement du site mitoyen.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le fonctionnement d'une maroquinerie est à l'origine de niveaux de bruit liés au fonctionnement de certains équipements (dépoussiérage de la zone de ponçage dans des locaux techniques, eux-mêmes à l'intérieur du bâtiment). Dans une moindre mesure, les mouvements de véhicules sont à l'origine de bruit. Les autres sites de la zone industrielle sont à l'origine de bruit du à leur trafic routier essentiellement.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La fabrication de sacs à main n'est pas à l'origine d'odeurs. La fabrication des repas du personnel pourra être à l'origine d'odeurs de cuisine (à l'échelle de 300 repas maximum par jour).
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites industriels de la zone ne sont pas à l'origine de nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de la maroquinerie ne possédera pas d'équipements engendrant des vibrations.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites de la zone industrielle mitoyen du terrain d'emprise du projet, ne sont pas à l'origine de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seules sources lumineuses extérieures seront les luminaires de sécurité sur les voiries et les zones de stationnement du personnel. Ces derniers seront éteints en dehors des heures de fonctionnement du site. Il n'y aura pas d'enseigne lumineuse.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone industrielle possède un éclairage public mais pas d'autres sources lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La fabrication d'articles de maroquinerie en cuir et à l'origine de poussières de cuir lors du ponçage. Les ponceuses sont équipées de dépoussiéreurs pour retenir les poussières. En sortie de dépoussiéreur, la concentration en poussières est inférieure au seuil de détection (rejet quasi nul).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nettoyage des équipements utilisant de la colle aqueuse engendre des rejets liquides qui seront collectés et évacués en tant que déchets liquides (fontaines lessiviellles). Il n'y aura pas d'eaux usées industrielles rejetées au réseau public. Pas d'eau de refroidissement.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement du site sera à l'origine d'eaux sanitaires des 300 employés du site. La cuisine et le réfectoire seront également à l'origine d'eaux usées. Ces effluents seront traités par un bac dégraisseur. Les eaux usées seront ensuite raccordées au réseau public dont l'exutoire est la station d'épuration. Au maximum un volume de 10m ³ /j sera rejeté au réseau public. Les eaux de pluie seront collectées et traitées par séparateur hydrocarbures pour les eaux de voiries et infiltrées dans le sol (bassin de tamponnement calculé pour respecter le SDAGE).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits par une maroquinerie sont assez limités: chutes de cuir valorisées sur d'autres activités, déchets d'emballage valorisés, déchets de bureaux, déchets organiques de fabrication de repas et du réfectoire, qui seront valorisés. Les déchets de maintenance seront traités par des sociétés dûment autorisées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est déjà urbanisé et imperméabilisé (site construit en 1965). Il n'est pas en zone connue de site archéologique. Il est au bord de la Darse du tas de ferrailles creusée dans les années 1960.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit une redynamisation d'un ancien site industriel, sans toucher aux espaces naturels ou agricoles. Il prévoit la formation de 260 artisans maroquiniers selliers dans le bassin d'emploi de Montereau Fault Yonne.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le site est en zone industrielle, mais de nombreux bâtiments autour du terrain sont vides de toute activité. La maroquinerie sera complémentaire de la tannerie. Les rejets sont différents. Certains camions d'expédition de peaux précieuses, seront remplacés par l'expédition des produits finis de la maroquinerie, puisqu'une partie des peaux tannées approvisionneront en direct la maroquinerie.

De plus, l'implantation de la nouvelle maroquinerie par rapport à la tannerie et ses bâtiments a été étudiée afin qu'il n'y ait pas d'effet domino entre les 2 sites (dans un sens comme dans l'autre).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet de la Maroquinerie de Montereau prévoit de réutiliser un ancien site industriel, afin de limiter au maximum l'impact de la construction et limiter l'imperméabilisation des sols en zone inondable. Il prévoit une gestion des eaux de pluie et une récupération des eaux de pluie pour l'arrosage. L'activité artisanale de maroquinerie présente peu d'impact. Les eaux usées sanitaires seront traitées par la station d'épuration communale. Les poussières de cuirs seront aspirées en sortie des ponceuses par des dépoussiéreurs équipés de filtres. Les quelques chutes de cuir seront valorisées, les déchets d'emballage collectés et traités par des entreprises habilitées. Le trafic véhicules lourds sera au maximum de 5/j et les véhicules légers au nombre de 300 à terme. Les voies d'accès à la zone industrielle permettent d'éviter la traversée du centre.

Le site utilisera des pompes à chaleur pour le chauffage/climatisation des locaux, des panneaux solaires fourniront l'eau chaude sanitaire. Les bâtiments seront isolés pour limiter la consommation énergétique (principe Haute Qualité Environnementale). Le projet prévoit la collecte des eaux d'extinction en cas de sinistre dans une réserve étanche. Des aménagements de compensation en cas de crue seront effectués selon les préconisations d'une étude hydraulique. Des espaces verts seront recréés sur les zones actuellement imperméabilisées et la parcelle boisée au Nord-Est du terrain ne sera pas du tout touchée. Elle sera laissée en l'état.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des activités du site, un dossier d'Autorisation Environnementale Unique doit être déposé. Il contiendra une étude hydraulique au regard de l'enjeu principal du terrain. Les impacts d'une maroquinerie dans une zone industrielle sont limités, et le site prévoit des mesures compensatoires lorsqu'il n'a pas pu les éviter à la source.

Il semble qu'une étude d'incidence soit suffisante pour ce type d'activité et au regard des enjeux liés au terrain d'implantation du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Pantin

le,

9 Avril 2018

Signature



E. ROMMIER, Président de la Maroquinerie de Monteseau

PLAN DE SITUATION DU PROJET (annexe n°2)

La photo aérienne et la carte ci-dessous permettent de localiser le site dans son environnement, en zone industrielle, éloigné de tout centre de commune.

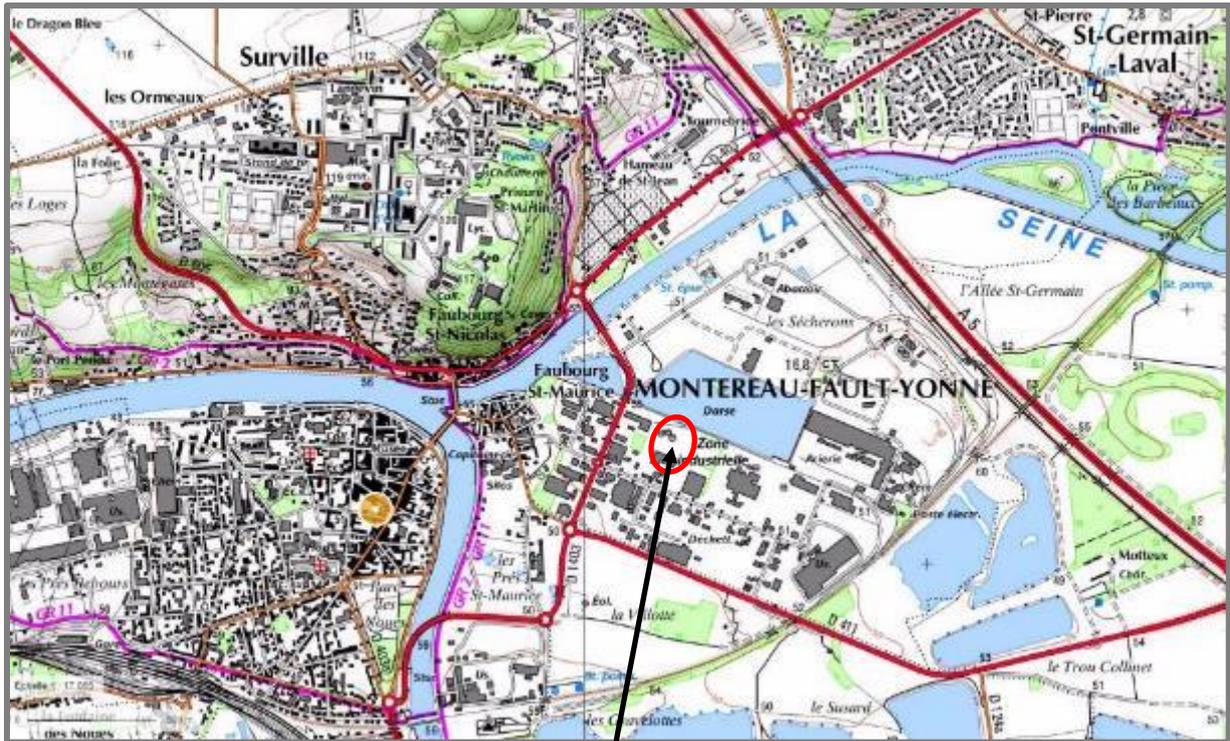


Source : Géoportail

Le terrain est situé sur la commune de Montereau-Fault-Yonne dans le département de la Seine et Marne. La commune est construite au niveau de la confluence entre la Seine et l'Yonne. La zone d'activités du Confluent est implantée en bordure de la Seine, avant la confluence avec l'Yonne.

La zone économique du Confluent, qui s'étend sur plus de 100 ha, regroupe une soixantaine d'entreprises (sur les 90 sociétés industrielles implantées à Montereau).

Le terrain concerné par la présente étude est situé 9 rue de la Grande Haie sur les parcelles 169, 227, 394, 454 et 533 de la section AN. La superficie du terrain du site est de 55 743 m².



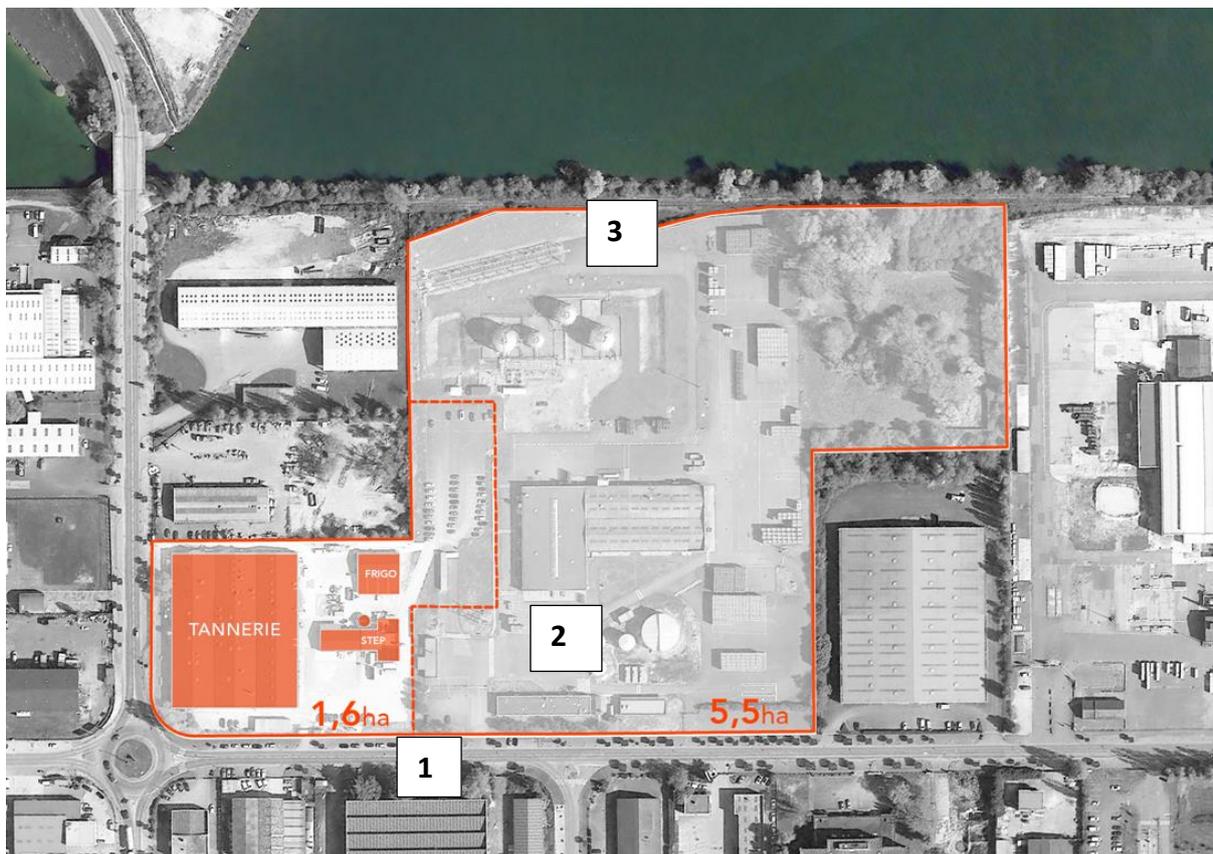
Zone de construction de la maroquinerie

Source : Géoportail



PHOTOGRAPHIES DU PROJET (annexe n°3)

Plan d'implantation des prises de vues :



Source : Géoportail et APS Jean François Schmit, Architectes

Photographies prises en juillet 2017 par les équipes Jean François Schmit, Architectes.

1 : Photographie prise depuis la rue de la Grande Haie, entrée du site (limite Sud du terrain) :

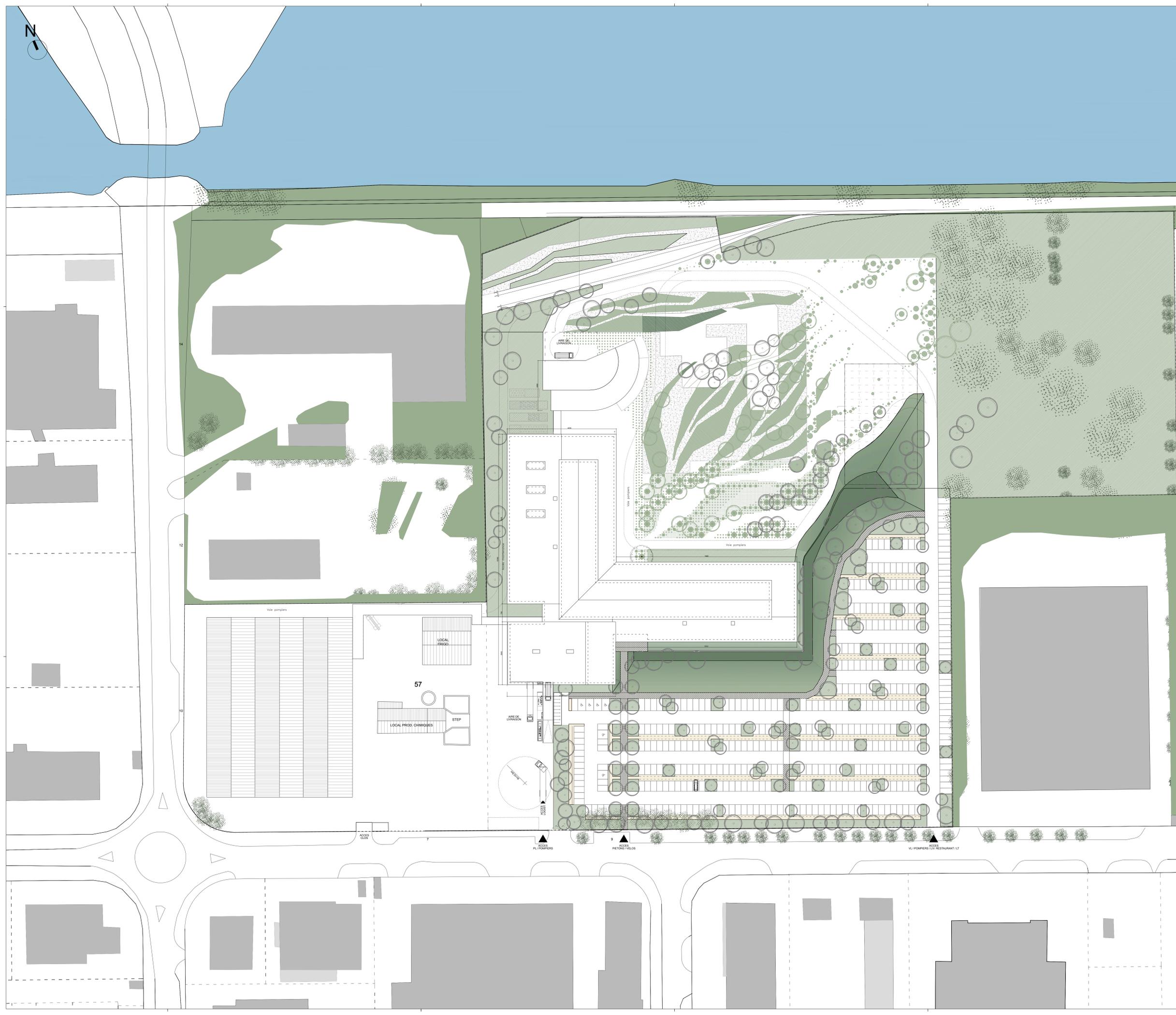


Photo 2 : depuis l'intérieur du site, en arrière-plan, derrière la bâtiment bleu avec portes oranges, la Tannerie de Montereau (cheminée) :



3 Photographie prise avec vue vers l'intérieur du site, une des 4 sphères (en limite de propriété Nord, contre le mur d'enceinte du terrain)





CONSTRUCTION DES ATELIERS
DE LA MAROQUINERIE DE
MONTEREAU-FAULT-YONNE



MAITRISE D'OUVRAGE	IMMOBILIERE DE LA MAROQUINERIE DE MONTEREAU	20.04.2019
MAITRISE D'OEUVRE - ARCHITECTE	JEAN-FRANCOIS SCHMIT, ARCHITECTES	04.04.2019
BET STRUCTURE	AR-C	04.04.2019
BET FLUIDES	ALTERNET	04.04.2019
BET PAYSAGE	SLG PAYSAGE	04.04.2019
BET ECONOMIE	SLETET INGENIERIE	04.04.2019
BET ACOUSTIQUE	PEUTZ & ASSOCIES	04.04.2019
BET RESTAURATION	RESTAURATION CONSEIL	04.04.2019

PHASE
APS

PLANS
Plan de masse

DATE: 27/03/2019

FORMAT: A0

ECHELLE: 1/500

HPM	ARC	J.F.S	APS	PLN	01	0
PROJET	LOT	EMETTEUR	PHASE	TYPE DOC.	N° DOCUMENT	INDICE

PLAN DES ABORDS avec rayon de 100 mètres autour (Annexe n°5)

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
SEINE ET MARNE

Commune :
MONTEREAU FAULT YONNE

Section : AN
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

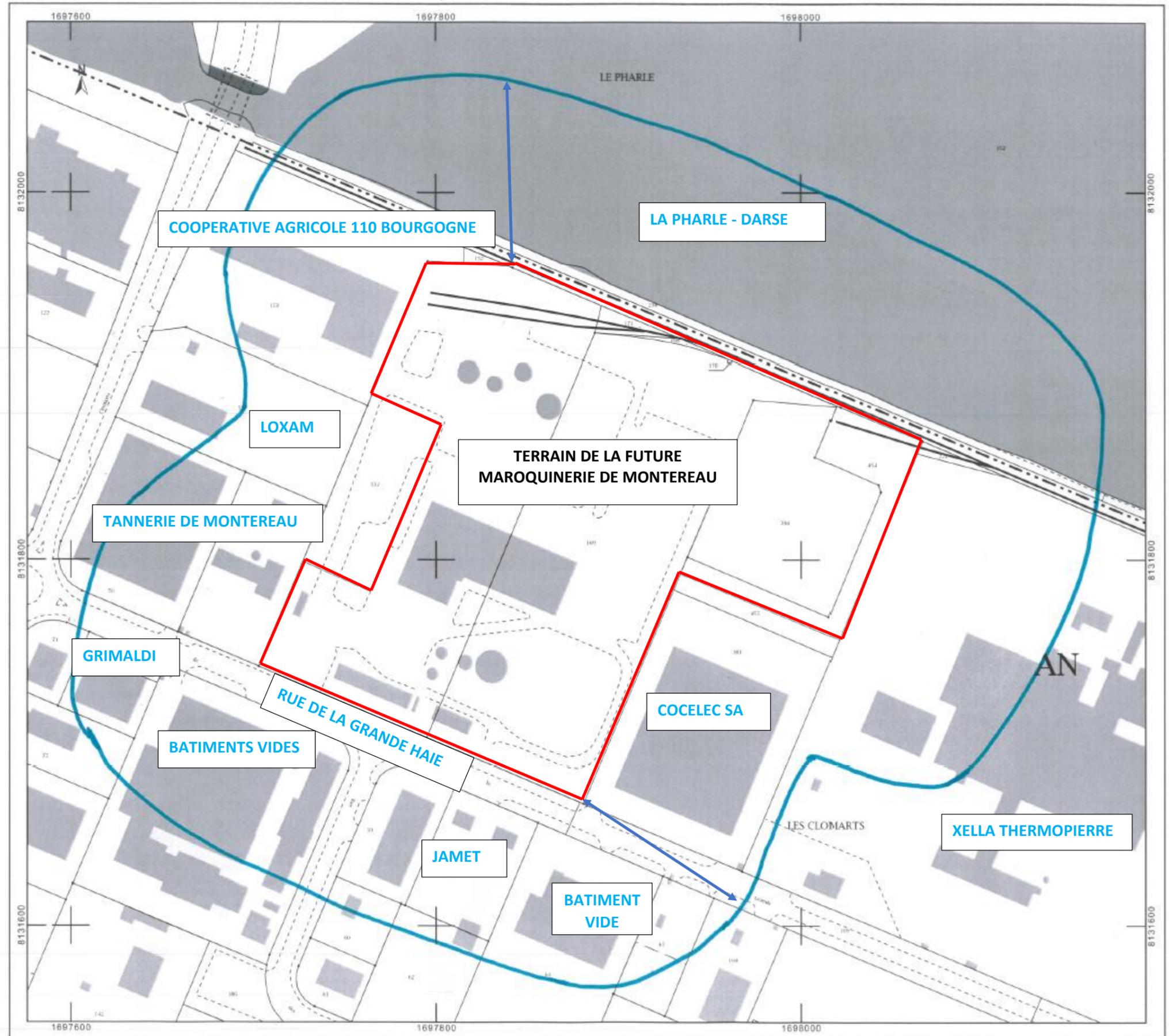
Date d'édition : 04/04/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

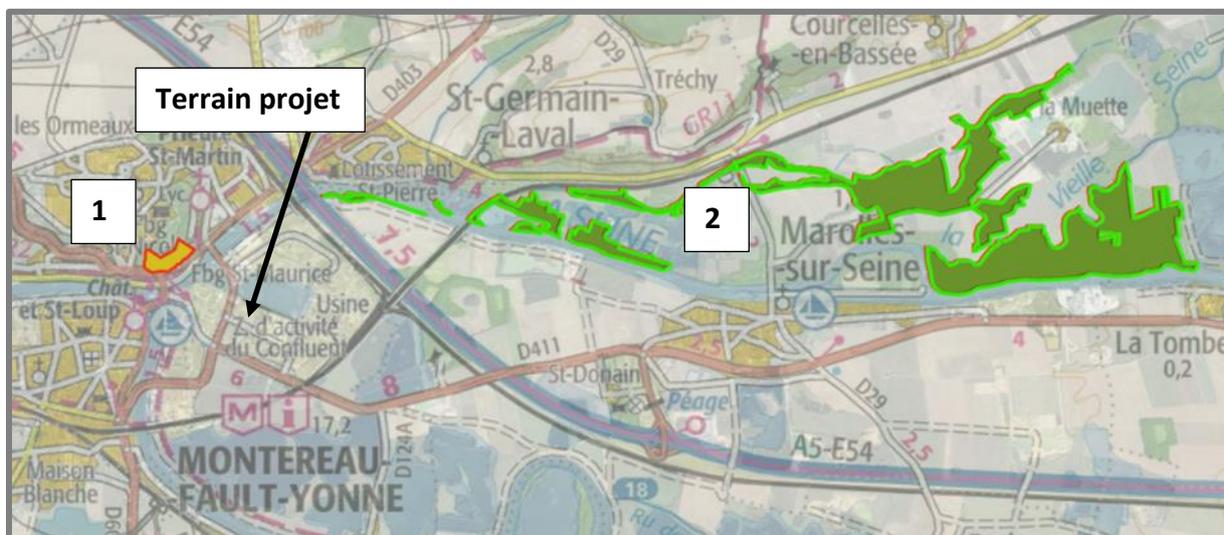
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Melun
Pôle topographique et de gestion cadastrale Cité
Administrative 77010
77010 Melun Cedex
tél. 01 64 41 30 03 -fax
ptgc.770.melun@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



Implantation du site par rapport aux NATURA 2000 les plus proches (annexe n°6)



Source : Carmen DRIEE Ile de France

1 : NATURA 2000 : FR1102016 Zone Spéciale de Conservation au titre de la directive Habitat : Carrière Saint Nicolas à 670 mètres au Nord du terrain

2 : NATURA 2000 : FR1100798 Site d'Importance Communautaire et Zone Spéciale de Conservation : La Bassée à 900 mètres du site, qui est également une Réserve Naturelle Nationale